

Garantie de 25 ans*

Produits de plancher Finitec Inc. (ci-après « Finitec Canada ») garantit* que ses membranes Acousti-Tech^{MC} sont exemptes de tout défaut de fabrication en matières premières et main-d'œuvre et sont manufacturées selon des normes rigoureuses de fabrication et de contrôle qualité ISO 9001 : 2000.

Les membranes Acousti-Tech^{MC} peuvent être utilisées, avec la plupart des produits des manufacturiers de recouvrements de plancher non résilient, conformément aux spécifications d'utilisation propres à chacun des produits (exemple : bois franc, céramique, etc.).

Finitec Canada s'engage, au cours de la durée de la garantie*, à remplacer, rembourser ou réparer, à sa discrétion, la membrane Acousti-Tech^{MC}, si elle se révélait être défectueuse.

De plus, Finitec Canada pourra remplacer, rembourser ou réparer, à sa discrétion, toute superficie de recouvrement de plancher dur non résilient affectée, installée par-dessus une membrane Acousti-Tech^{MC} défectueuse. La durée de cette garantie sera égale à la garantie originale du manufacturier de recouvrement de plancher non résilient ou à 25 ans (la plus courte de ces deux durées prévaut)*.

* sujet aux termes, conditions, exclusions et limitations de la Garantie limitée des membranes Acousti-Tech^{MC} de Produits de plancher Finitec Inc.